

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnau d'Arbieu
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 04 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 04 décembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

PRESENTS : CALVI Cristelle, CANTAN Elisabeth, CIAPA Emmanuel, COLAS Mathieu, LACAYO Christiane, LAGARDE Pascal, BORDES RANDIMBIVOLOLONA Odile, SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier, TASSART Jennifer.

ABSENTS EXCUSES : POLES Daniel

SECRETAIRE : O. BORDES

- Approbation du compte-rendu du 14 septembre 2020 ;
- Assainissement collectif : révision des redevances eau
- Cimetière : mise à jour de la répartition des recettes des concessions
- Pont d'Aurenque : information avancée des travaux
- Questions diverses;

Approbation compte-rendu 14 septembre 2020

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Assainissement collectif : révision des redevances eau:

M le Maire rappelle la délibération en date du 24 avril 2007 fixant les redevances assainissement, suite à la mise en place du réseau d'assainissement collectif :

- Une part fixe de 260 € par an, qui rapporte environ 9500 € par an, qui permet de payer l'emprunt dédié à cet investissement
- Une part variable de 0.50 € par m³ consommé, qui rapporte environ 1000 € par an, pour assurer les charges de fonctionnement annuelles.

Le tout prélevé par la SAUR sur la facture d'eau des habitants bénéficiant du réseau collectif.

L'emprunt arrive à échéance, nous n'avons donc plus de part d'investissement à assumer.

M le Maire propose donc de revoir ces redevances, en supprimant la part fixe, et en gardant la part variable afin de couvrir les frais d'entretien annuels.

Il est précisé que si de nouveaux investissements s'avèrent nécessaires, une redevance fixe sera rétablie afin de pourvoir à leur financement.

Un courrier explicatif sera envoyé aux administrés concernés.

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions : la redevance assainissement à partir de 2021 sera composée d'une part variable de 0,50 € le m³.

Cimetière : mise à jour de la répartition des recettes des concessions

M le Maire rappelle la délibération du 20 octobre 2017 fixant les divers tarifs des concessions et columbarium au cimetière.

Pour le columbarium, l'intégralité des recettes sont versées à la Commune ; pour les concessions, les recettes sont réparties 1/3 CCAS et 2/3 commune.

Il rappelle également la dissolution du CCAS en date du 14 septembre 2020.

Il propose donc pour les tarifs des concessions et du columbarium de les maintenir en réaffectant le produit des ventes, lorsque nécessaire:

Dispersion au Jardin du souvenir : 35 €

Cases au columbarium : 15 ans : 150 € 30 ans : 300 € 50 ans : 450 €

Concessions : 30 ans : 50 € le m² 50 ans : 100 € le m²

Les recettes seront versées : pour le columbarium et les concessions : totalité à la Commune

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Pont d'Aurenque : information avancée des travaux

Toutes les expertises et analyses techniques sont finalisées.

Les entreprises ont été consultées et ont chiffré les travaux nécessaires pour sécuriser le Pont et procéder à des travaux d'entretien, devenus impératifs.

A ce jour, avant toute nouvelle décision, nous attendons des retours des dossiers de subventions déposés.

Selon nos informations, les retours devraient intervenir rapidement, ce qui nous permettra de mandater les entreprises chargées des travaux. Les travaux devraient durer 3 à 4 mois et donc débuter selon les modalités ci-dessus et les conditions météorologiques.

Nous sommes conscients des désagréments de cette situation, mais nous sommes tributaires des délais des uns et des autres, notamment administratifs.

Questions diverses :

Aménagement du terrain récemment acheté (parcelles D 408 et D 937) : présentation de 2 ébauches du projet par le service urbanisme de la Communauté. Prochaine étape : chiffrage des ébauches.

Plantations des haies : avec Arbres et Paysages 32. Nous allons faire un recensement de toutes les personnes intéressées sur la Commune.

SIDEL : des réflexions sont engagées par le SIDEL pour inciter chaque habitant à diminuer la masse de ses ordures ménagères, afin de limiter la hausse des charges du service qui inévitablement se répercuteront sur chaque foyer. Dans tous les cas, nous remercions chaque utilisateur de bien respecter les consignes de tri actuelles. et pour les objets ne pouvant être déposés sur les lieux de collecte, de les amener impérativement dans les déchèteries alentours

Depuis notre adhésion au service de fourrière animale, nous avons, avec l'aide d'habitants, pu faire stériliser plusieurs chats afin de stopper leur prolifération. Si vous êtes concernés par ce point, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Pour information, nous rappelons la mise en vente des anciens candélabres de la Commune, au prix de 50 € pièce (plus de détail sur le site internet de la Commune). Toute personne intéressée peut contacter la mairie avant le 31 décembre.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire



Le Secrétaire